

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2018

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Rémi Lejop à Christian Loir.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 23 février 2018 adopté.

Compte Administratif - Exercice 2017

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2017 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	686 100.00 €	228 067.45 €	675 551.00 €	495 937.35 €
RECETTES	686 100.00 €	179 878.76 €	786 085.00 €	805 428.72 €
RESULTAT		-48 188.69 €		309 491.37 €

Compte de Gestion 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Investissement - Article 1068 – réserves : 128 725.69 €

Fonctionnement - Article 002 – excédent reporté : 180 765.68 €

Taux des taxes - Année 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2018, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif - Exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	610 384.00 €	557 504.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	180 765.00 €
	TOTAL	610 384.00 €	738 269.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018	791 229.00 €	586 422.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	454 516.00 €	373 979.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	48 189.00 €	0.00 €
	TOTAL	1 293 934.00 €	960 401.00 €

Subvention à l'Epicerie Sociale « Le Relais » - Exercice 2018

Les membres du ~~Municipal~~ à l'unanimité décident de verser une subvention de 1138.25 € (Mille cent trente-huit euros vingt-cinq) à l'Epicerie Sociale « Le Relais » de Noyon pour l'année 2018.

La somme est inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6574.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 362,60 €, provenant d'un sinistre « bris de glace », survenu à la salle polyvalente, en novembre 2017.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 762,55 €, provenant d'un sinistre « bris de glace », survenu sur le tracteur communal, en novembre 2017.

Modification de la délibération constitutive d'une régie de recette

La modification porte sur le fait que le régisseur titulaire est assujetti à un cautionnement depuis le 01/01/2018, à hauteur de 300.00€ ; le seuil des recettes encaissées mensuellement sans besoin de cautionnement ayant été dépassé.(Article 10 : Le régisseur titulaire est assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.)

Service Assainissement - Compte administratif 2017

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2017 comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	17 242.00 €	14 984.88 €	56 749.00 €	56 748.39 €
RECETTES	408 673.00 €	408 673.25 €	56 749.00 €	67 047.24 €
SOLDE		393 688.37 €		10 298.85 €

Service Assainissement - Compte de Gestion 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2017.

Service assainissement - Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement - Article 002 – Excédent reporté : 10 298.85 €

Résultat d'investissement 2017 à reprendre (article 001) : 393 688.37 €

Service assainissement – Budget Primitif 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	51 508.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
	TOTAL	51 508.00 €
	51 508.00 €	

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018	26 000.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	0.00 €
	TOTAL	26 000.00 €
	26 000.00 €	

Saisine du Comité Technique Paritaire

Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Le maire

PROPOSE

Au Conseil municipal de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints Techniques	Adjoints Technique de 1ère classe	100 %

Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux **d'Extension et réfection du cimetière communal** Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **135 000 €**.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le **Crédit Agricole Brie Picardie** et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 135 000 euros, sur une durée de 15 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.56%** ;

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 15 mai 2018 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 15 aout 2018, ce qui fait apparaître un taux de 1.40%. Toutes les autres échéances seront fixées au 15 aout de chaque année jusqu'à l'échéance finale. Les frais de dossier sont de 162 euros.

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

-Confère toutes délégations utiles à : Mr Philippe BARBILLON, Maire de Ville

pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux **d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, RD 594 – 2^{ème} phase** Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **110 000 €**.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le **Crédit Agricole Brie Picardie** et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 110 000 euros, sur une durée de 15 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.56%** ;

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 15 mai 2018 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 15 aout 2018, ce qui fait apparaître un taux de 1.38%. Toutes les autres échéances seront fixées au 15 aout de chaque année jusqu'à l'échéance finale. Les frais de dossier sont de 132 euros.

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

-Confère toutes délégations utiles à : Mr Philippe BARBILLON, Maire de Ville

pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Travaux d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, rue Jean de Ville, RD 594 – Consultation Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, rue Jean de Ville, RD 594. Les 2 offres A.M.O reçues sont :

-Le bureau d'étude C-TECH a effectué un devis au prix de 13 980€ HT soit 16 776€ TTC.

-Le bureau d'étude S.E.C.T-VRD a effectué un devis au prix de 15 000€HT soit 18 000€TTC.

Le conseil municipal, décide de retenir le bureau d'étude C-TECH, étant l'offre la moins disante et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Convention avec le Conseil Départemental Travaux sur la RD 594

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagements de sécurité, trottoirs et cheminements piétons, rue Jean de Ville, sur la **RD 594** a fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable **rue Jean de Ville, rue de Dives le Franc et rue des Antes** car les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes).
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Éducation nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Les zones rurales, avec 18 fermetures de classes en RPI, seraient très durement touchées.

Ce projet semble aller à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

L'Inspecteur de l'Education Nationale de Noyon envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Ville lors de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil de nombreuses familles.

L'ensemble des élus de la commune, présents au Conseil Municipal du 23 mars 2018, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable, au mépris des prévisions de développement démographique. **Ils demandent solennellement au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes.**

Il s'agit d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Questions diverses

Site internet

Monsieur David Cresson, conseiller municipal, qui s'occupe du site internet de la commune, émet le souhait d'une nouvelle version plus actualisée du site vieillissant (les mises à jour ne pouvant plus être faites correctement). Le conseil municipal va y réfléchir prochainement.

Rue de la Bernardie – embellissement

Monsieur Christophe Carton, émet le souhait de retirer les rondins de bois (rue de la Bernardie) afin de refaire ce coin plus agréablement, peut-être plus de fleurs...

Demande de subvention « Histoire de... »

Monsieur le maire, lit aux conseillers, le courrier de Nathalie Colinet, présidente de l'association « Histoire de... » qui résume le bilan de l'année écoulée et qui demande également une subvention pour 2018. Sa demande a été prise en compte dans le budget communal 2018.

Remerciements

Monsieur Hervé Brunel remercie chaleureusement le conseil municipal pour la quête organisée par celui-ci, pour les obsèques d'un membre de sa famille.

Fait à Ville, le 29 mars 2018
Le Maire, Philippe BARBILLON





Commune de VILLE (60400) SERVICE ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT		TOTAL
Dépenses	51 508.00 €	BP 2018	26 000.00 €	77 508.00 €
		RAR 2017	0.00 €	
Recettes	51 508.00 €	BP 2018	445 196.00 €	496 704.00 €
		RAR 2017	0.00 €	

Le budget est voté par nature.

I) SECTION D'EXPLOITATION

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

Pas de dépenses hormis :

- les dotations aux amortissements (Chapitre 042- article 6811) pour un montant de 51 508.00 €

B) LES RECETTES

1) Chapitre 70

Aucun montant inscrit à l'article 704 car aucune participation de raccordement de nouvelles habitations n'est prévue.

2) Subventions d'exploitation

Pas de changement notable entre 2017 et 2018. Le montant de 4 605.00 € inscrit à l'article 741 correspond à la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau.

3) Produits de gestion courante (chapitre 75)

- Article 757 : Pas d'augmentation de la surtaxe d'assainissement prévue.
En 2018 : 36 240.00 € inscrit au budget.
- Article 7588 : est inscrit à cet article le montant de la participation que la commune de Passel verse chaque année au service assainissement de Ville pour le raccordement de 4 habitations de Passel (Hameau de la Bretonnière), sur le réseau de Ville. (Convention entre la commune de Ville et la commune de Passel en date du 9 novembre 1997)

4) Produits exceptionnels (chapitre 77)

- Article 774 : La subvention exceptionnelle du budget communal s'élève à 0.00 € pour l'équilibre du budget car nous sommes en excédent sur l'année 2017.
- L'excédent antérieur reporté est de 10 298.00 € (Chapitre 002).

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2018, la section d'Investissement s'autofinance grâce à un excédent reporté de 393 688.00€ (article 001)

A) LES DEPENSES

Détails par opérations :

Opération 10006 – Chapitre 21 - Article 2158 – Création de regards sur réseau de canalisations d'assainissement collectif pour un montant de 26 000.00 €.

B) LES RECETTES

La section d'Investissement est financée par :

- 393 688.00 € provenant de l'excédent reporté (article 001)
- 51 508.00 € correspondant aux dotations aux amortissements.
(article 2813, 28158 et 2158)

Prévisions dépenses et recettes Budget 2018

Comparatif avec le BP 2017

EXPLOITATION

(sans le 022 et le 023)

Dépenses

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	ECARTS	POURCENTAGE
042	51 310.00 €	51 508.00 €	198.00 €	0.38 %
TOTAL	51 310.00 €	51 508.00 €	198.00 €	0.38 %

Recettes

(sans le 002)

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	ECARTS	POURCENTAGE
70	0.00 €	0.00 €	0.0 €	0.00 %
74	3 200.00 €	4 605.00 €	+1 405.00 €	+ 43.91 %
75	27 265.00 €	36 605.00 €	+ 9 340.00 €	+ 34.26 %
77	26 284.00 €	0.00 €	- 26 284.00 €	-100.00 %
TOTAL	56 749.00 €	41 210.00 €	-15 539.00 €	-27.38 %

INVESTISSEMENT

Globalement, par rapport à 2017, la section d'Investissement augmente en dépenses de 26 000.00 € en 2018 contre 17 242.00 € en 2017 du fait de nouvelles créations de regards sur réseau de canalisations d'assainissement collectif.

Le montant de l'excédent (différence entre dépenses et recettes de l'exercice 2018) s'élève à 419 196.00 €.

Cet excédent croît d'année en année du fait des dotations aux amortissements prélevées sur la section d'exploitation.



Commune de VILLE (60400)

SERVICE ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Globalement, le compte administratif pour l'exercice 2017 donne le résultat suivant, dans le respect des orientations budgétaires prévues.

		CA 2016	CA 2017	ECARTS	POURCENTAGE
EXPLOITATION	Dépenses	51 358.22 €	56 748.39 €	+5 390.17 €	+10.49 %
	Recettes	45 919.32 €	67 047.24 €	+21 127.92 €	+46.01 %
INVESTISSEMENT	Dépenses	7 734.00 €	14 984.88 €	+7 250.88 €	+93.75 %
	Recettes	365 097.76 €	408 673.25 €	+43 575.49 €	+11.93 %

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION D'EXPLOITATION

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

En 2017, pas de réalisations de charges à caractère général.

2) Charges financières (chapitre 66)

Rien en 2017. Tous les emprunts du service assainissement sont soldés.

3) Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Légère augmentation de la dotation aux amortissements:

51 309.49 € en 2017 contre 50 711.89 € en 2016.

B) LES RECETTES

1) Les produits divers (chapitre 70)

Article 704 - Participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif, 0 € en 2016 comme en 2017. Aucun raccordement effectué en 2017.

2) Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Article 741 – La prime pour épuration de l'Agence de l'Eau est en hausse par rapport à 2016 : 3 244.74 € en 2016, 4 605.17 € en 2017.

3) Les Produits de Gestion courante (chapitre 75)

A l'article 757, le produit de la redevance versée par le fermier est en net hausse : 35 792.19 € en 2017, pour 26 914.70 € en 2016, du fait d'une légère augmentation de la surtaxe assainissement en 2016, pris en compte en 2017.

Article 7588 : 365.88 € ont été réalisés. Ce produit est constant. Il correspond à la participation que la commune de Passel verse chaque année au service assainissement de Ville pour le raccordement de 4 habitations de Passel (Hameau de la Bretonnière), sur le réseau de Ville. (Convention entre la commune de Ville et la commune de Passel en date du 9 novembre 1997)

4) Les Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article 774 : la subvention de la commune pour l'équilibre du budget, a augmenté de 15 394.00 € en 2016 pour 26 284.00 € en 2017. Ce montant fluctue chaque année en fonction des recettes perçues, notamment à l'article 704 (taxes de raccordement).

5) Excédent antérieur reporté (chapitre 002)

L'article 002 est de 10 298.00 € en 2017 et de 0 € en 2016, en raison d'un déficit antérieur reporté pour l'année 2016. L'excédent antérieur reporté 2017 est dû à la hausse de nos recettes à l'article 741 et 757.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement en 2016 s'élève à 7 734.00 € contre 14 984.88 € en 2017.

- à l'article 211, 9 044.88 € concernant l'achat de terrain pour l'emprise d'une canalisation de réseau d'assainissement collectif.
- à l'article 2158, 5 940.00€ concernant la création de regards sur le réseau de canalisations d'assainissement collectif.

B) LES RECETTES

La section d'Investissement a été financée par :

- 357 363.76 € provenant de l'excédent reporté (article 001)
- 51 309.49 € correspondant aux dotations aux amortissements. (article 2813 et 28158)



Commune de VILLE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre de la manière suivante suivant les orientations budgétaires présentées lors de la commission de Budget qui s'est tenue le 16 mars 2018.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
Dépenses	610 384.00 €	BP 2018	839 418.00 €	1 904 318.00 €
		RAR 2017	454 516.00 €	
Recettes	738 269.00 €	BP 2018	586 422.00 €	1 698 670.00 €
		RAR 2017	373 979.00 €	

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 166 200.00 € contre 153 110.00 € au budget primitif 2017, ce qui représente une augmentation de 8.5%.

Les évolutions de ce chapitre sont les suivantes:

Les articles d'entretien des bâtiments ont été divisés en 2016, il faut donc maintenant ajuster les montants de chaque article :

- Article 615221 : entretien des bâtiments publics : 9 000.00 € en 2017 ; 12 000.00 € en 2018
- Article 615228 : entretien des autres bâtiments (logements locatifs) : 1 500.00 € en 2017 et 2018
- Article 615231 : entretien des voiries (notamment les chemins communaux) : 30 000.00 € en 2017 et 2018
- Article 615232 : entretien des réseaux : 11 000.00 € en 2017 ; 12 000.00 € en 2018
- L'article 61551 : entretien du matériel roulant a été augmenté (3 500.00 € en 2018 pour 2 000.00 € en 2017) en raison de la vétusté du tracteur communal.
- Augmentation importante aux articles 6232 et 63512, due à la dissolution du CCAS et à la reprise par la commune des frais incomptes au CCAS (au 6232: fête et cérémonies 2000.00 € en 2017 contre 10 000.00 € en 2018) ; (au 63512 taxes foncières, on ajoute la taxe due par le CCAS ; 3 300.00 € en 2017 contre 3 800.00 € en 2018).

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en baisse pour s'établir à 160 025.00 € contre 170 390.00 € en 2017, soit une diminution de 6 %, diminution due au non renouvellement de personnel non titulaire (en 2017, suite au congé maternité d'un agent, nous avions eu besoin d'une remplaçante) ; article 64131 : 7 500.00 € et à l'article 6454 : 500.00 € non repris sur 2018.

Egalement une nette baisse à l'article 6456 concernant les fonds du supplément familial (1 290.00 € en 2017 contre 525.00 € en 2018) la commune payant plus de supplément familial mensuellement, la charge annuelle correspondante s'en trouve amoindrie.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65 passe de 118 834.00 € en 2017 à 78 000.00 € en 2018 soit une diminution d'un montant de 34% essentiellement en raison de la non reconduction pour 2018 de la subvention communale en faveur du service assainissement. (26 284.00 € en 2017 contre 0.00 € en 2018). Le service assainissement étant en excédent de fonctionnement pour 2018 alors qu'il était en déficit en 2017 ; ceci s'explique par une augmentation de la surtaxe assainissement payée par les usagers et votée en cours d'année 2015, elle a donc été prise en compte sur l'année entière 2016 et répercutee en 2017.

Ce qui diminue d'autant la participation de la commune et libère une somme non négligeable pour le budget communal qui compense ainsi un peu la baisse constante des dotations de l'Etat.

Non reconduit également en 2018 à l'article 6542, les créances éteintes des loyers communaux impayés (8 000.00 € en 2017). Ainsi que la contribution au syndicat de la Divette, charge transférée à la CCPN depuis le 01/01/2018 (6765.00 € en 2017).

Deux augmentations à ce chapitre:

- Article 6535, nouvelle charge obligatoire concernant le droit à la formation des élus locaux (300.00 € en 2018)
- Article 6574, (850.00 € en 2017 contre 2 000.00 € en 2018) les subventions aux diverses associations n'ont pas évolué mais nous avons dû intégrer la subvention du CCAS concernant l'épicerie sociale du Relais de Noyon, étant donné la dissolution de cette commission au 31 décembre 2017.

ORGANISME	MONTANT	ORGANISME	MONTANT
Cté de lutte contre le cancer Beauvais	30.00 €	Prévention routière Beauvais	40.00 €
Cté de la Croix Rouge	30.00 €	Cie des Archers Ville-Passel	300.00 €
Les Papillons Blancs Compiègne	30.00 €	Picardie Mémoire	30.00 €
Handi-Aide Quincampoix	30.00 €	Assoc; Donneurs de sang	30.00 €
Les Galopins	100.00 €	Les Gais Ville à Joie	100.00 €
Histoire de...	100.00 €	Vie libre	30.00 €
Epicerie sociale	1139.00 €		

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Prévisions et charges de la dette pour 2018 :

t = trimestrielle / a = annuelle

N°	OBJET	MONTANT	DEBUT	DUREE	FIN	INTERETS	CAPITAL	RESTANT (CRD + IRD)
1a	Création logement	106 000.00 €	2003	30 ans	2032	3 348.67 €	3 103.71 €	93 436.91 €
2t	Aménagement 2 appartements	98 500.00 €	2004	20 ans	2024	1 917.37 €	5 732.55 €	47 807.11 €
3t	RD 64 - 1ère tranche	127 300.00 €	2004	15 ans	2019	445.52 €	10 213.84 €	18 208.07 €
4t	RD 64 -2ème tranche	140 000.00 €	2005	15 ans	2020	871.70 €	10 949.62 €	31 636.93 €
5a	RD 64- 3ème tranche	353 000.00 €	2007	20 ans	2027	8 703.36 €	16 859.97 €	246 930.07 €
5t	Rue du Moulin du chap-1ère Ph	130 000.00 €	2013	15 ans	2028	3 567.92 €	7 795.28 €	115 745.57 €
7t	Rue du Moulin du chap-2ème Ph	160 000.00 €	2015	15 ans	2030	3 000.36 €	9 633.20 €	151 760.57 €
8a	Cimetière	135 000.00 €	2018	15 ans	2033	546.75 €	9 541.27 €	124 911.98 €
9a	Bordurage Rue Jean de Ville 2èmePh	110 000.00 €	2018	15 ans	2033	429.00 €	7 757.15 €	102 242.85 €
		1 359 800.00€				22 830.65 €	81 586.59 €	10 182 934.15 €

5) Atténuation de produits (chapitre 014)

Les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2017 (49 789.00 € en 2017 ; 42 389.00 € en 2018) ; selon le rapport de la CLECT attribuant le montant de la compensation des charges transférées à la Communauté de Commune du Pays Noyonnais.

B) LES RECETTES

1) Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre passe de 7 000.00 € en 2017 à 2 076.00 € en 2018. Cette diminution de recettes est liée au fait que l'agent pour lequel le remboursement de salaire a été effectué, a repris son travail.

2) Produits des services (chapitre 70)

A l'article 7022, la dernière partie de la vente des peupliers ayant été perçue en 2017, il ne reste plus que des produits divers et des redevances d'occupation du domaine public (Ser/Orange) à percevoir (6 373.00 € en 2017 ; 1 102.00 € en 2018).

3) Impôts et taxes (chapitre 73)

Le Budget est présenté avec une légère hausse des contributions directes.

4) Dotations et participations (chapitre 74)

Le chapitre est en diminution de 1.25%, cela est dû principalement à l'arrêt de la dotation pour la participation aux Nouvelles Activités Péri-scolaires (article 7488) qui passe de 10 000.00 € en 2017, à 0.00 € en 2018. La commune ayant décidé d'arrêter les NAP en 2018. L'arrêt également de la dotation perçue pour les frais engendrés par le recensement de la population 2017 (1 505.00 € en 2017).

5) Produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre est sensiblement stable. Légère diminution à l'article 752 (location des appartements et de la salle polyvalente)

6) Produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2018, à l'article 7713, 1 500.00 € de prévu concernant les dons du Comité des fêtes revenant au CCAS en 2017. Des remboursements d'assurance pour divers sinistres également prévus à hauteur de 1 130.00 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'Investissement se fait par l'intermédiaire de l'autofinancement prévisionnel composé de :

- L'affectation des résultats de la section de Fonctionnement reporté à l'article 1068 pour un montant de 128 726.00 € correspondant à la reprise du déficit de la section d'investissement de l'exercice 2017 plus la différence entre les dépenses et les recettes qui restent à réaliser.
- Le virement de la section de Fonctionnement à celle de l'Investissement d'un montant de 124 270.00 €, soit une baisse de 8%.

Cette baisse s'explique d'une part par la prévision de subventions pour les opérations d'équipement et d'autre part par le projet de la réalisation d'emprunts.

Le volume des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 839 418.00 €.

A) LES DEPENSES

Les nouvelles opérations d'équipement se décomposent comme suit :

- **Opération 167 - Bordurage rue Jean de Ville – 2^{ème} phase** pour un montant de 183 725.00 € financé par une subvention du Conseil Départemental de 71 959.00 € et un emprunt de 110 000.00 €

Les opérations non affectées se décomposent comme suit :

Article 2152 : matériel de voirie (miroir), pour un montant de 2 088.00 €

Article 21571 : matériel roulant de voirie (tracteur), pour un montant de 50 000.00 €

A l'article 2033, 500.00 € sont inscrits pour les frais d'insertion dans les journaux (Appel d'offres pour les travaux du cimetière et de la RD 594 à venir).

A l'article 2051, 2 800.00 € sont inscrits pour les droits de licence des logiciels.

Le déficit reporté est de 48 189.00 €

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à 454 516.00 €

B) LES RECHERCHES

La section d'Investissement sera financée par :

- 124 270.00 € provenant du virement de la section de Fonctionnement (article 021)
- 128 726.00 € provenant de l'affectation des résultats (article 1068)
- 14 859.00 € correspondant au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- 3 000.00 € provenant de la taxe d'aménagement
- 83 984.00 € provenant de subventions (DETR et Conseil départemental)
- 110 000.00 € suite à la réalisation d'un emprunt
(pour les travaux de Bordurage de la rue Jean de Ville – 2^{ème} phase)
- 373 979.00 € correspondant aux recettes qui restent à réaliser
(principalement des subventions)

Prévisions dépenses et recettes
Budget 2018
Comparatif
avec le BP 2017

FONCTIONNEMENT

(sans le 022 et le 023)

Dépenses

CHAPITRE	BP 2018	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
O11	166 200.00 €	153 110.00 €	+ 13 090.00 €	+8.55 %
O12	160 025.00 €	170 390.00 €	- 10 365.00 €	- 6.08 %
O14	42 389.00 €	49 789.00 €	- 7 400.00 €	- 14.86 %
65	78 000.00 €	118 834.00 €	- 40 834.00 €	- 34.36 %
66	24 500.00 €	24 117.00 €	+ 383.00 €	+ 1.59 %
TOTAL	478 114.00 €	516 240.00 €	- 38 126.00 €	- 7.38 %

Recettes

(sans le 77 et le 002)

CHAPITRE	BP 2018	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
O13	2 076.00 €	7 000.00 €	- 4 924.00 €	-70.34 %
70	1 102.00 €	6 373.00 €	- 5 271.00 €	- 82.71 %
73	308 000.00 €	302 560.00 €	+ 5 440.00 €	+ 1.80 %
74	203 696.00 €	206 274.00 €	- 2 578.00 €	- 1.25 %
75	40 000.00 €	42 000.00 €	- 2 000.00 €	- 4.76 %
TOTAL	554 874.00 €	564 207.00 €	- 9 333.00 €	- 1.65 %

INVESTISSEMENT

Détails par opération

OPERATION	DEPENSES AVEC RAR	RECETTES AVEC RAR	RESULTAT
164	334 931.00 €	331 775.00 €	- 3 156.00 €
165	12 036.00 €	9 585.00 €	- 2 451.00 €
166	112 764.00 €	44 166.00 €	- 68 598.00 €
167	183 725.00 €	181 959.00 €	- 1 766.00 €
ONA	65 173.00 €	478.00 €	- 64 695.00 €
OPFI	130 789.00 €	18 459.00 €	112 330.00 €



Commune de VILLE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Globalement, le compte administratif pour l'exercice 2017 donne le résultat suivant, dans le respect des orientations budgétaires prévues.

		CA 2016	CA 2017	ECARTS	POURCENTAGE
FONCTIONNEMENT	Dépenses	450 863.20 €	495 937.35 €	+ 45 074.15 €	+ 10.00 %
	Recettes	747 770.05 €	805 428.72 €	+ 57 658.67 €	+ 7.71 %
INVESTISSEMENT	Dépenses	368 073.86 €	228 067.45 €	-140 006.41 €	- 38.04 %
	Recettes	302 548.56 €	179 878.76 €	-122 669.80 €	- 40.54 %

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

En 2017, les charges à caractère général s'établissent à 143 531.51 € contre 114 571.24€ au compte administratif 2016, ce qui représente une hausse de 25.28 %.

Les principales augmentations de ce chapitre sont les suivantes :

- Article 615221 : L'entretien des bâtiments publics qui passe de 4 581.56 € en 2016 pour 10 905.98 € en 2017. Cette augmentation due au remplacement d'une verrière à l'église suite aux vents violents de 2017 et d'un moteur de volée sur la cloche. Nous avons dû également entretenir la chaudière de l'école et remplacer l'adoucisseur de la salle polyvalente.
- Article 615231 : L'entretien des voiries et réseaux qui passe de 14 152.24 € en 2016 pour 30 154.78 € en 2017. Cette augmentation concerne l'entretien des chemins communaux.
- Article 61551 : L'entretien du matériel roulant a également augmenté (1 543.71 € en 2016 pour 3 335.77 € en 2017), des réparations importantes sur les véhicules de la commune ayant été nécessaires en 2017.
- Article 62876, qui concerne la participation de la commune au service du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais : 2 625.00 € en 2016 pour 4 275.00 € en 2017, du fait de l'accroissement des demandes d'autorisations d'urbanisme en 2017.

Les autres postes sont sensiblement identiques.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 154 592.96 € en 2017, contre 166 729.93 € en 2016, une secrétaire titulaire étant partie à la retraite en 2016.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65 est en hausse (115 192.72 €, en 2017 contre 100 853.77 € en 2016) en raison d'une nouvelle charge obligatoire pour le droit à la formation des élus (+ 258.825 € pour 2017) et de l'augmentation de la subvention versée pour l'équilibre du budget du service assainissement (15 394.00 € en 2016 pour 26 284.00 € en 2017) notamment.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Au chapitre 66, les intérêts des emprunts sont en légère baisse (24 116.49 € en 2017 pour 26 319.26 € en 2016).

Le chapitre 16, le remboursement du capital (62 026.58 € en 2017 pour 61 621.06 € en 2016) reste globalement stable.

5) Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre est en hausse, cela concerne la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (49 539.00 € en 2017 pour 42 389.00 € en 2016).

B) LES RECETTES

1) Produits des services, domaines, ventes (chapitre 70)

Forte hausse en 2017 (5 995.05 €) par rapport à 2016 (2 001.91 €).

A l'article 7022, a été perçu le solde des coupes de peupliers qui ont été vendus pour un montant de 4 873.33 €, en 2016 rien n'a été perçu.

2) Impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité baisse au chapitre 73 pour augmenter au chapitre 74 (304 721.00 € en 2017 contre 331 072.00 € en 2016.) ; la commune ayant perçu la taxe afférente au droit de mutation, taxe perçue lors d'achat de terrain dans la commune à l'article 7482 (**chapitre 74**) en 2017 pour un montant de 32 047.53 €.

3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Le montant total du chapitre (219 424.45 €) est en hausse par rapport à 2016 (169 187.76 €) soit globalement un pourcentage de +29.69 % du fait notamment, de la dotation de la taxe afférente au droit de mutation perçue au chapitre 74 en 2017, mais également à la dotation perçue pour le recensement de la population 2017 (1 505.00 €) et le recouvrement de la participation au Nouvelles Activités Périscolaires pour 2016 et 2017 (12 780.00 € en 2017 contre 0.00 € en 2016)

4) Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre qui se compose des revenus des immeubles (loyers des logements et locations de la salle polyvalente) et de remboursements divers, est en légère baisse en 2017, 42 262.17 € en 2017 pour 43 389.99 € en 2016.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les opérations d'équipement

-Opération 164 – Extension et réfection du cimetière pour un montant de reste de dépenses à réaliser de 319 931.00 €, financé par un emprunt de 135 000.00 € et des subventions à hauteur de 196 775.00 € à percevoir en 2018.

-Opération 165 – Plan Local d'Urbanisme pour un montant de dépenses en 2016 de 19 524.60 € contre 6 442.20 € en 2017 (le PLU touchant à sa fin). Les recettes en 2017 sont d'un montant de 6 250.00€ équivalent à la première partie de la subvention départementale.

-Opération 166 – Bordurage rue Jean de Ville – 1ère phase pour un montant de dépenses restant à réaliser en 2017 de 112 764.00 € et de recettes de 44 166.00 €, le reste étant entièrement financé par le budget communal.

2) Les opérations non affectées

- Chapitre 20 - Droits de licence des logiciels pour un montant de 2 677.44 € et une étude des eaux pour un montant de 5 070.00 €

- Chapitre 21 – L'achat d'un terrain en vue d'agrandir le parking de la salle polyvalente a été réalisé pour un montant de 45 560.20 €. Des plantations de peupliers ont été réalisées pour un montant de 4 634.28 € avec un reste à réaliser de 1 555.00 €.

Le hangar communal étant terminé en 2017, le solde des dépenses est de 34 123.46 €.

748.99 € ont été payés pour l'achat de matériel de voirie (taille-haie).

- Chapitre 23 – 7 500.00 € avait été inscrits pour l'aménagement de fossés pour parer aux inondations. Ils sont en reste à réaliser sur 2018.

En recettes,

- à l'article 1328, une subvention de 3 380.00 € a été perçue pour l'étude des eaux pluviales et de ruissellements par l'Agence de l'eau.

- à l'article 1341, une subvention de 14 854.27 € a été perçue qui correspond au solde de la subvention accordée pour la construction du hangar.

Au total, il reste à réaliser, en dépenses : 454 516.00 €, et 373 979.00 € en recettes.

3) Les opérations financières

- Chapitre 001 : le déficit reporté est de 65 525.30 €

- Chapitre 10 : Trop perçu de Taxe d'aménagement, 1 259.00 €

- Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts pour un montant de 62 026.58 €

Au total, la section d'Investissement a été financée par :

- 75 646.30 € provenant de l'affectation des résultats (article 1068)
- 67 079.53 € correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)
- 3 120.49 € provenant de la taxe d'aménagement
- 8 964.67 € provenant d'un amortissement des immobilisations
- 24 484.27 € provenant de subventions (Conseil Départemental)
- Et 583.50 € provenant du versement d'une caution pour la location d'un logement.